

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE



DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Arrêté du 2 mai 2016 portant nomination des membres du comité de déontologie du Conseil général de l'environnement et du développement durable

NOR: DEVV1610517A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le décret n° 2015-1229 modifié du 2 octobre 2015 relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et notamment son article 20;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2015 relatif aux missions et à l'organisation du Conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour l'application du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015, et notamment son article 4,

Arrête:

Article 1er

Le comité de déontologie du Conseil général de l'environnement et du développement durable est composé ainsi qu'il suit:

Président

M. Jean-Luc Lebuy, conseiller maître à la Cour des comptes.

Membres

- M. Guy Fradin, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.
- M. Jean-Yves Mérindol, professeur des universités.

Article 2

Le président et les membres du comité de déontologie sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 3

Le comité de déontologie se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son président.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 2 mai 2016.

SÉGOLÈNE ROYAL